

ACP CASSANDRA-DONATELLO

Rue Colonel Bourg 154-156
1140 Evere

BCE : 0837.407.730 (A064)

N° compte courant : BE13 0689 3512 9739

N° compte épargne : BE83 0882 8864 4915

IKG L62-PO 4500961603

IBAN : BE13068935129739

Communication : 327/0072/71683



<https://eurofa.box.com/v/Cassandra-Donatello-Public>

SPF FINANCES

AGDP / Services Patrimoniaux Findomimmo
Boulevard du Roi Albert II 33 bte 469
1030 SCHAERBEEK

Concerne : transfert de fonds de roulement permanent

Date de cession :	26/06/2018		
Lot concerné :	C-0D		
Quotités totales des lots :	329/10000		
Fonds de roulement :	10.000,00 €		
Propriétaire cédant :	MARASIMMO	récupère :	329,00 €
Propriétaire acquéreur :	SPF FINANCES	doit verser	329,00 €

Le montant de **329,00 €** est à verser sur le compte courant de votre copropriété indiqué dans l'entête endéans les 15 jours de la réception de ce courrier.

Pour rappel, le fonds de roulement permanent :

- ♣ est une avance du copropriétaire à la copropriété pour faire face à des besoins de trésorerie ;
 - ♣ est restitué au copropriétaire lors de la vente ou de la cession ;
 - ♣ est réclamée une fois à l'arrivée d'un nouveau copropriétaire ou lors d'une mutation de droit réel sur l'immeuble (donation, succession, divorce) ;
 - ♣ a été décidé en assemblée générale et correspond généralement à un trimestre de charge ;
 - ♣ ne varie pas d'année en année mais seulement en cas de décision d'assemblée générale.
-